COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE
03 – 06– 2014

- **Présents :** **Mairie :Mme LE GOFF-CARNEC Nadine ,Mme PASCO Sabrina**
  Parents : Mmes BARA JANAS, BERTIN, DUBOIS, HEINTZ, HERVE-GRISEL,KNOERLE
  Mrs BURILLIER ,JAN
  DDEN : Mme LABAR Jacqueline
  Enseignants : Mmes BRIOT-FAURIE, CARADEC, VARE,
  Mrs DANEL, LECLINCHE , LOZANNE
- **Absents excusés :** **Mme LE BERVET, Mme HENRIO**

Ordre du jour :

1 Présentation du Conseil aux nouveaux élus
2 Règlement intérieur (nouveaux horaires scolaires 2014/2015)
3 Rythmes scolaires (organisation TAP)
4 Perspectives d'évolution de l'école :
- Effectifs
- Locaux (travaux et fonctionnalités)
- Projet école neuve

5 Questions diverses

1) présentation du Conseil aux nouveaux élus
Le Conseil d'école a été présenté à la nouvelle équipe municipale .

2) règlement intérieur 2014/2015

- ***Modificatif Titre 2 art.1***

Compte tenu des nouveaux rythmes scolaires mis en place à la rentrée 2014/2015, il est établi les horaires suivants :
Lundi et jeudi : 8h30 – 11h30 ……. 13h30 - **15h00**
Mardi et vendredi : 8h30 – 11h30 ……. 13h30 – **16h30**
Mercredi : 8h50 – 11h50
A partir de 15h00 le lundi et le jeudi, les TAP seront proposés aux enfants de 15h00 à 16h30

- ***Modificatifs titre 3***

Modificatif du titre : remplacer Le centre d'accueil périscolaire par " **Temps périscolaires "**

Art .1 : Le centre d'accueil périscolaire
Art .2 : les TAP

Des temps d'activités périscolaires (TAP) sont proposés le lundi et le jeudi de 15h00 à 16h30.
Ils ne sont pas obligatoires, mais l'inscription est préalable à la participation qui tient lieu d'engagement pour la durée d'un cycle.
Le premier cycle : de septembre à décembre. Le deuxième cycle : de janvier à juin. (deux inscriptions)
Les activités se dérouleront pour les maternelles au sein de l'enceinte scolaire et pour les GS et primaires dans les locaux communaux hors école.

Les enfants ne participant pas aux TAP seront libérés à **15h00**
Les autres seront repris à 16h30 dans l'enceinte scolaire.

3) Rythmes scolaires (organisation des TAP)
Ci-dessous le dernier planning prévisionnel d'aménagement des rythmes scolaires pour l'école Lucien Paye.

	8 h 30	11 h 30	13 h 30	15 h 00	16 h 30	18 h 30
lundi, jeudi		3 H 00	2 h 00	1 H 30	1 H 30 DE TAP	ACL
mercredi		3 H 00 (8 h 50 à 11 h 50)	2 h 00	ACL		
mardi, vendredi		3 H 00	2 H 00	3 H 00		ACL

L'accueil par l'école se fera donc à partir de 8h40 pour les enfants ne bénéficiant pas du transport scolaire
La mairie souligne que le bus arrivera à 8h25, la mairie annonce que pour ces enfants-là, la garderie sera gratuite
La mairie demande pourquoi ne pas avoir gardé 8h30 le mercredi matin ? Le directeur répond :

- Volonté de commencer plus tard en milieu de semaine. Et difficultés au niveau du transport scolaire.

La mairie s'interroge sur la régularité des rythmes. Il est rappelé que l'organisation de la semaine telle que retenue, n'était pas l'option mise en avant par l'école.

Après de nombreuses concertations auprès des divers partenaires, il a été retenu les points suivants :

- Afin de veiller à la bonne maitrise des effectifs, les enfants seront pris en charge par les animateurs, au sein même de la classe ; un système de pointage sera effectué dès lors.
- La mairie demande quel laps de temps nous laissons aux parents pour récupérer leurs enfants ? Le directeur répond que les maternelles sont récupérés par les parents au sein de la classe, les primaires c'est en dehors de l'enceinte. La mairie explique que si un enfant n'est pas récupéré, il sera envoyé en TAP.
- Un parent pose la question de la sieste en maternelle : un éveil échelonné est aussi envisagé pendant les TAPS. Ensuite, si un intervenant est prévu, les enfants pourraient être réveillés.
- La mairie explique que les intervenants avec les maternelles seront des personnes « connues » des enfants.
- Suite aux questionnaires donnés par la mairie, 85‰ des enfants seraient concernés par les TAPS.
- Un parent estime que la tranche janvier/juin est grande, en conséquence la participation pourra-t-elle être assouplie ? La mairie répond que le cas par cas pourra être traité mais estime que pour le bon fonctionnement, il faudra être régulier.
- Les enfants seront remis à l'issue des activités, aux parents, au centre d'accueil périscolaire, ou (s'ils en ont reçu explicitement l'autorisation) pourront rentrer chez eux…
- Le choix des activités est fixé par avance et permet pour le moment une meilleure gestion des personnels.

4) perspectives d'évolution de l'école

a) Les effectifs

Un nombre important de CM2 quittant l'école pour la 6ème, ne devrait pas impacter de manière significative, les effectifs de l'école ; puisqu'ils devraient se stabiliser à 142 élèves à ce jour…

Les perspectives d'évolution sont plutôt sereines, dans la mesure où des effectifs plus faibles, devront être renouvelés dans les deux à trois ans (CE2, CM1, CM2)

Il est à noter des entrées toujours aussi importantes en maternelle (entre 5 et 10 chaque année pour les 2 ans)

Le directeur souligne que la bonne santé de l'école est due à des arrivées aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

b) Locaux

- Travaux

Demande à ce que soit reconduit le suivi des travaux par des membres du Conseil d'Ecole (actuellement assuré par mmes Heintz et Hervé-Grisel).
La mairie affirme que la commission travaux sera reconduite (prochaine réunion le 26 juin).

Il est à constater un suivi des travaux plus constant ; actuellement, il n'y a plus de passif.

En revanche, une nouvelle liste de travaux a été remise aux élus, compte tenu de la décision de reporter le projet d'école neuve.

L'école indique que seules trois options sont envisageables :

Option 1 : Poursuite du projet de nouvelle école dans le délai prévu initial ; dans ces conditions, un certains nombre de travaux demandés, pourraient être annulés.

Option 2 : report du projet à une échéance (moyen terme) ; des travaux d'amélioration sont nécessaires.

Option 3 : le projet n'est pas prioritaire dans le moyen terme ; une réhabilitation importante des locaux est envisagée, notamment pour l'accueil des maternelles (reconfiguration des pôles classes/sanitaires/motricité) et primaires (accueil bâtiment CE /CM)

Il demeure cependant que la nécessité d'envisager rapidement la construction d'une nouvelle structure ne se justifie pas seulement en terme d'effectifs, mais aussi au niveau de la vétusté des locaux et un certain nombre de paramètres, ainsi que le montre le schéma ci-dessous.

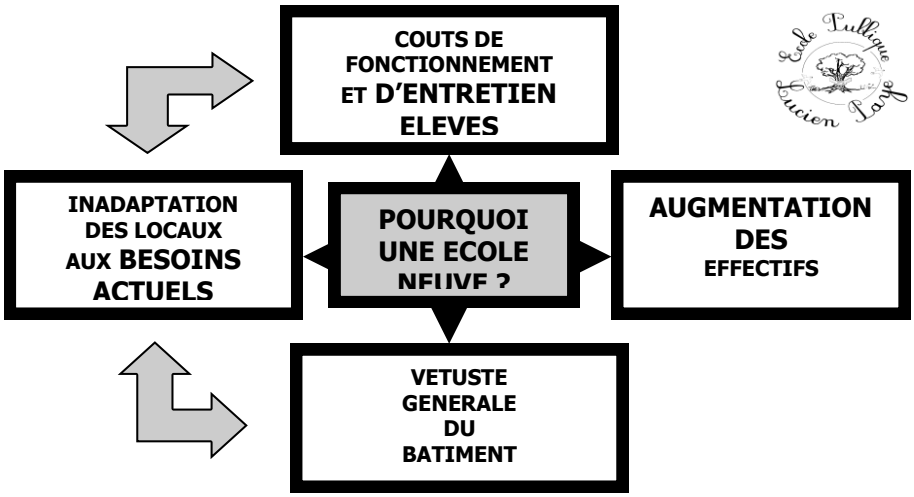

Quelques précisions

Inadaptation des locaux : salle de motricité (multiples usages des salles)
Eloignement des sanitaires / classe de PS
Vétusté : problèmes de toiture, de chauffage (canalisations).
Coûts : les préfa (électricité), bâtiments énergivores

Le directeur demande si l'impossibilité d'extension, compte tenu de la situation des locaux est confirmée , la mairie semble l'infirmer.

Un parent demande si des travaux sont aussi envisagés sur les sanitaires de l'accueil périscolaire. Une enseignante constate que c'est le cas dans le couloir maternelle.

La mairie dit que la situation financière ne permet pas de construire à court terme et même moyen terme. La situation financiere de la commune ne permet pas d'investir. La mairie affirme ne pas avoir enterré le projet et ne peut pas fixer une échéance . Ainsi, la mairie ne peut pas non plus se positionner sur les travaux.

La mairie affirme que l'ancienne municipalité ne pouvait pas financer le projet.

Un parent demande pourquoi le programmiste a été annulé alors qu'on entend une certaine volonté de maintenir le projet ? La mairie répond que le programmiste sera prévu pour 2015.

La mairie affirme que les subventions sont moins importantes cette année, donc la mairie se concentre à financer les projets arrêtés.

Madame le maire lit un rapport d'avril 2014 de la Direction générale des finances concernant la situation financière : les dépenses augmentent, les recettes diminuent. En proportion, la marge de manœuvre est réduite.

Le groupe de travaux des élus viendra vérifier et évaluer les bâtiments afin de monter un dossier pour les travaux de l'école et ainsi demander des subventions.

Le directeur rappelle qu'un certain nombre de demandes ont été abandonnées car il y avait un projet de nouvelle école.

Le directeur demande à ce que l'on s'engage sur un projet de rénovation, rapidement ; en poursuivant, dans le cadre du comité de pilotage le projet de nouvelle école. La mairie souhaite rendre l'école plus confortable, et poursuivra les travaux d'améliorations mais continuera la réflexion du projet de la nouvelle école.

Un parent demande s'il y a une ouverture de classe, comment ferons-nous ? La mairie dit que les effectifs sont stables et que les constructions sur Saint-Nolff ne connaissent pas un développement important.

La mairie attend la mise en place des TAPS pour remettre en place le comité de pilotage. La mairie affirme que les mêmes instances seront convoquées pour le comité.

Le directeur affirme qu'il est urgent d'améliorer les choses au sein des bâtiments actuels.

Un parent demande à ce que la mairie agisse très vite en terme de travaux (sécurité des enfants, confort).

En ce qui concerne la commission travaux, une demande est faite à la mairie pour la présence d'enseignants lors de cette commission. La mairie accepte.

- Fonctionnalité des locaux

Sur ce point précis, il est à noter qu'une restructuration s'avère nécessaire sur les deux pôles suivants :

- Revoir l'accessibilité des sanitaires pour la classe de petite section
- Accessibilité des classes CE/CM, en prévoyant un hall d'entrée

La mairie indique que ces deux points pourront être abordés lors de la commission travaux du 26 juin

c) Projet école neuve

Le Conseil d'école déplore que le travail très important engagé depuis plus de deux ans, notamment au niveau du Comité de pilotage ne soit pas poursuivi ; toujours dans le cadre plus général du pôle enfance (ALSH, restauration, école) afin de mutualiser au mieux les locaux communaux.

La mairie ne peut à ce jour indiquer aucune date, pour la réalisation du projet, et cela, considérant la santé financière de la commune ; aussi bien à court et moyen terme.

5) questions diverses

Le directeur souligne que quelques nouveaux parents se sont plaints de la difficulté pratique d'obtenir la fiche d'inscription à l'école. Mme Pasco indique qu'elle n'a pas été informée, à ce jour, de difficultés particulières.

La mairie rappelle qu'il n'y a pas de carte scolaire : les parents peuvent choisir l'école publique.

Un parent demande si la question du soutien scolaire va être étudiée, au niveau du CAP. La mairie explique que la seule solution est la création d'une association. D'une manière plus large, la question des devoirs est posée ?

Un parent demande si la municipalité avait envisagé de ne pas entrer dans la nouvelle organisation des rythmes scolaires La mairie soutient qu'elle poursuivra le projet et aura la capacité à le gérer. La mairie affirme qu'elle poursuit la mise en place choisie par l'ancienne municipalité.

Serait-il possible qu'un représentant de l'accueil périscolaire et des TAP soient présents au conseil d'école ? Le directeur répond qu'il est possible d'inviter toute personne dont l'analyse est importante dans le cadre du conseil d'école.

La secrétaire de séance
Claire Caradec

Le directeur,
Bruno Leclinche

Coordonnées des représentants de parents (dans l'ordre de la liste de candidatures)

- Hervé Burillier CP : h.burillier@gmail.com
- Christelle Knoerlé CE : roxane_guillouet2002@yahoo.fr
- Cécile Dubois CM : cecile.bertrand.arthus@wanadoo.fr
- Elisabeth Heintz CE : elisa.gicquel@laposte.net
- Christelle Hervé-Grisel MS-GS : kristelgrisel@gmail.com
- Clotilde Bara Janas CM : clotildebara@live.fr
- Christophe jan PS : janchristophe56@gmail.com
- Stéphanie Bertin MS: sbertin4@club-internet.fr
- Virginie Henrio GS : virgietseb@hotmail.fr